

— Actions de grâces à saint Antoine pour trois faveurs obtenues après promesse de le faire publier. A. B.

— Une mère remercie saint Antoine d'avoir donné à son fils de l'ouvrage désiré depuis longtemps. Une Tertiaire.

— Remerciements à saint Antoine pour deux grâces obtenues

— Merci à saint Antoine de m'avoir fait trouver un logement.

G. C.

— Je remercie saint Antoine de m'avoir fait retrouver un chapelet perdu depuis quelques semaines, et cela d'une manière tout-à-fait inespérée.

Une Tertiaire.

— Grâce temporelle obtenue.

— Grâce depuis longtemps demandée et enfin obtenue L. L.

— Grande faveur obtenue, avec promesse de faire publier dans la *Revue*.

C. B.

— Grâce temporelle obtenue.

Dame E. L.

— Plusieurs faveurs obtenues, entre autres la conversion d'un jeune homme: daigne saint Antoine lui accorder la persévérance!

— Grâce obtenue.

Une Tertiaire

— Grâce spirituelle obtenue.

G. D.

— Remerciements à saint Antoine pour une place obtenue et un objet important retrouvé.

Une Tertiaire.

BIBLIOGRAPHIE

Nous attirons l'attention des Directeurs de Fraternités sur l'ouvrage annoncé par nous sur la couverture : *Manuel du Prêtre-Tertiaire*. Ce livre répond à un désir souvent manifesté et concentre l'approbation de tous les prêtres qui l'ont entre les mains.

La première partie est pour le Prêtre-Tertiaire, elle lui parle de ses devoirs, des Fraternités sacerdotales et de leur patron : saint Yves de Bretagne.

La seconde est pour le Prêtre Directeur et se compose surtout de plans d'instructions à adresser aux Tertiaires. Il y en a une série pour les prises d'habit et les professions, une autre sur tous les points, je dirai sur tous les mots de la Règle, une autre encore sur les dévotions franciscaines — en tout plus de cent plans d'instructions adaptées aux Tertiaires.

Ces plans sont succincts mais détaillés, ils sont le fruit de plusieurs années d'étude et d'apostolat. Nous pensons qu'ils faciliteront singulièrement la tâche des directeurs. Aucun d'eux, du moins, ne pourra s'excuser de ne pas donner aux Tertiaires la nourriture qui leur plaît et qui leur fait du bien.



étais condam-
guerie, après la
de Beaupré et
N. P.
e.
homme.